



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/012

Date de convocation : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillets

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :

Denise LESAGE

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Denis COLLIN

Bernard POULAIN

Martine THUILLEZ

Gilles PELLETIER

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Marc PLATEAU

Michel HENNEQUART

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Vincent WAXIN

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Thierry WALEMME (S)

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Michel GOUVART (S)

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Gérard LENOBLE

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Francis STOCLET

Alain GOETGHELUCK

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Isabelle PIERARD

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membre excusé (1) :

Jean-Pierre RICHEZ

Membres absents (8) :

Yannick HERBET, Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD, Maurice DEFAUX

Membres ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/012 – Objet : Installation de Monsieur Francis STOCLET en qualité de Conseiller Communautaire

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur Frédéric BRICOUT Maire de Caudry, l'informant de la démission de Monsieur Arnaud LORAND de son mandat de conseiller municipal et donc communautaire et que le suivant de liste en l'occurrence Monsieur Jean-François HUROT a fait part de son refus de siéger comme conseiller communautaire.

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article L 5211-1 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur LORAND aurait dû l'en informer, tout comme Monsieur HUROT.

Monsieur le Président indique que le suivant de liste, de même sexe, du tableau des membres du conseil municipal de Caudry est Monsieur Francis STOCLET.

Celui-ci ayant accepté, Monsieur le Président installe Monsieur Francis STOCLET en qualité de conseiller communautaire.

Documents annexés : copie des courriers

ADOPTE A L'UNANIMITE

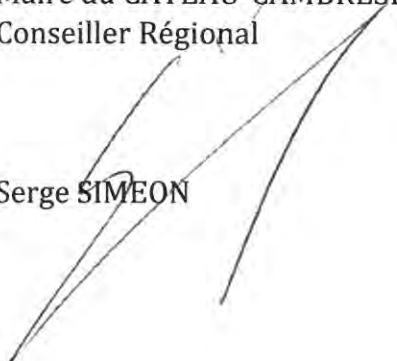
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 26 février 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 26 février 2018
Le 26 février 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

CAUDRY, le 09 février 2018

Le Maire de la Ville de CAUDRY
à
Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis
Rue Victor Watremez
RD 643 – ZA le bout des dix neuf

59157 BEAUVOIS en CAMBRESIS

Réf. : BJ/GO
N° : 090218

Affaire suivie par M. Jean BAJODEK
Directeur Général des Services

**OBJET : Représentation de la commune
au sein du Conseil Communautaire**

P.J. : 8

RECU 12 FEV. 2018

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier en vue d'une modification de la représentation de notre commune au Conseil Communautaire, suite à la démission de Monsieur Arnaud LORAND.

En effet, par courrier du 1^{er} décembre 2017, Monsieur Arnaud LORAND a démissionné de son mandat de conseiller municipal et aussi de conseiller communautaire. Comme il est pourvu au remplacement d'un conseiller communautaire par le conseiller municipal, suivant de liste de même sexe – en l'occurrence Monsieur Jean-François HUROT – j'ai donc adressé un courrier à l'intéressé pour l'informer de cette situation.

Par courrier en date du 04 janvier 2018, Monsieur HUROT m'a fait part de son refus de siéger comme conseiller communautaire, ouvrant ainsi la voie, pour son remplacement, à Monsieur Francis STOCLET, conseiller municipal suivant de liste de même sexe.

J'ai donc été amené, par courrier du 12 janvier 2018, à informer Monsieur Francis STOCLET, domicilié 45 rue du Cateau à Caudry, de sa nouvelle situation résultant de l'application de l'article L 273-10 du Code Electoral. Par courrier du 22 janvier 2018, l'intéressé m'a fait part de sa décision d'occuper cette fonction.

Je souhaitais vous faire part de ce contexte et vous adresser les courriers concernant Messieurs LORAND, HUROT et STOCLET pour vous demander de bien vouloir recadrer la procédure qui aurait dû être appliquée.

En effet, les démissions de Conseil Communautaire de Messieurs LORAND et HUROT, dont j'ai été destinataire, auraient dû vous être adressées en application de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui lui-même renvoie à l'article L 2121-4 du même Code.

En vertu de la législation précitée, ces démissions deviennent définitives dès leur réception par le Président de la Communauté de Communes qui en informe le représentant de l'Etat dans le département. Ensuite, dès cette réception, le suivant de liste, du même sexe, devient automatiquement conseiller communautaire.

C'est pourquoi, en prévision du prochain Conseil Communautaire du 22 février 2018, je vous transmets les différents courriers dont je viens de faire état. Je vous joins aussi, pour attester de mes dires, les deux derniers tableaux des membres de notre conseil municipal et une réponse sollicitée auprès de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

Vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

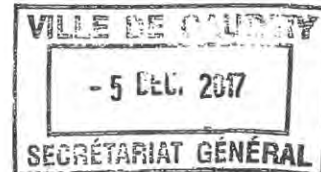
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis




Frédéric BRICOUT

Amaud LORAND
31, rue de la République
76190 YVETOT

Mairie de CAUDRY
À l'attention de Monsieur le Maire
59540 CAUDRY



Objet : démission du conseil municipal
Lettre recommandée AR

À Yvetot, le 01 Décembre 2017

Monsieur le Maire,

Membre du conseil municipal de Caudry, je vous informe par la présente, de ma démission de mon poste de conseiller municipal.

Ma démission est motivée par une mutation professionnelle et géographique.

Je vous remercie de prendre acte de ma démission à compter de la réception de cette lettre, et de transmettre une copie de cette lettre au préfet conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Amaud LORAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Amaud Lorand", written over a horizontal line.



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

CAUDRY, le 02 janvier 2018

Le Maire de Caudry
Vice-Président de la Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis

à

Monsieur Jean-François HUROT
Conseiller Municipal
52, rue Curie

59540 CAUDRY

Réf. : BJ/GO
N° : 2118

Affaire suivie par M. Jean BAJODEK
Directeur Général des Services

OBJET : Votre désignation en qualité de conseiller communautaire

Monsieur le Conseiller Municipal, Cher Collègue,

Monsieur Arnaud LORAND a démissionné, à compter du 1^{er} décembre 2017, de son mandat de conseiller municipal. Comme il était aussi conseiller communautaire, il convenait de pourvoir à son remplacement.

A cet effet, l'article L 273-10 du Code électoral dispose que le remplacement d'un élu municipal au conseil de communauté s'opère en prenant le suivant de liste mais de même sexe.

En application de ce texte, vous avez donc vocation à être désigné comme conseiller communautaire, notre ville étant représentée par 15 délégués, au sein du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis – 4 C –.

Avant d'informer le Président de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis de votre désignation, il m'importe :

- * d'une part, de connaître vos intentions,
- * d'autre part, de vous rappeler l'obligation, pour tout élu, de siéger régulièrement dans les assemblées délibérantes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, Cher Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis



Frédéric BRICOUT

HUROT Jean-Marcus
52, rue curie
59540 CAUDRY

M. Duicout Irédene
Maire de Caudry.
Vice président de la CC

11 JAN. 2018

Caudry le 4 Janvier 2018

Monsieur le Maire,

Je vous informe par la présente que je refuse
la place de conseiller communautaire qui m'est proposée
au sein de la communauté de communes.

En effet je viens de changer d'activité professionnelle
et je ne peux pas me consacrer pleinement à ce poste.

Truivy agrici, Monsieur le Maire, mes sentiments
distingués

HUROT JF





DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

CAUDRY, le 12 janvier 2018

Le Maire de Caudry
Vice-Président de la Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis

à
Monsieur Francis STOCLET
Conseiller Municipal
45, rue du Cateau

59540 CAUDRY

Réf : BJ/GO
N° : 120118

Affaire suivie par M. Jean BAJODEK,
Directeur Général des Services

OBJET : Votre désignation en qualité de conseiller communautaire

Monsieur le Conseiller Municipal, Cher Collègue,

Monsieur Arnaud LORAND a démissionné, à compter du 1^{er} décembre 2017, de son mandat de conseiller municipal et, par voie de conséquence, de conseiller communautaire.

En application de l'article L 273-10 du Code électoral son remplacement s'opérait en prenant comme nouveau conseiller communautaire le suivant de liste de même sexe, en l'occurrence Monsieur Jean-François HUROT.

L'intéressé, par courrier du 04 janvier 2018, nous a fait part de son refus d'occuper cette fonction.

Par conséquent, en votre qualité de suivant de même sexe vous avez donc vocation à être désigné comme conseiller communautaire, notre ville étant représentée par 15 délégués, au sein du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis - 4 C -.

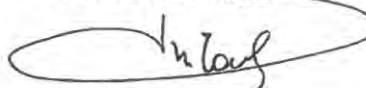
Avant d'informer le Président de la 4 C, de votre désignation, il m'importe :

- * d'une part, de connaître vos intentions,
- * d'autre part, de vous rappeler l'obligation, pour tout élu, de siéger régulièrement dans les assemblées délibérantes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Municipal, Cher Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes
du Caudrésis-Catésis




Frédéric BRICOUT

Gandey le 22 Janvier 2018

M^r: Stoclet Francis
65 Rue du Caban
à Gandey 59540

à Monsieur le Maire de Gandey
j'ai bien reçu votre courrier en date du 12 Janvier 2018
qui m'informe de la possibilité d'être conseiller communal
et de la h c du canton - catévis. j'accepte ce poste de conseiller
Pour représenter la ville de Gandey.

Sincères Salutations

